



CHEMINOTS
MANUTENTION FERROVIAIRE

UNE RENTRÉE TROUBLE ET AGITÉE **SUR LE FRONT DE L'EMPLOI**



Rarement la rentrée sociale aura été autant observée. Les indicateurs économiques, tout comme la situation du marché du travail – dont les données sont actualisées tous les quinze jours depuis le début de la crise sanitaire – sont scrutés à la loupe.



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis



01 76 58 12 21



www.cfdtcheminots.org



contact@cfdtcheminots.org



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots

UNE RENTRÉE TROUBLE ET AGITÉE SUR LE FRONT DE L'EMPLOI

Selon le bilan publié le 20 août par la Dares*, 4,5 millions de salariés auraient été placés en activité partielle en juin 2020 (soit un quart des salariés du privé) pour une durée moyenne de 50 heures par salarié. Parmi eux, 1,5 million de salariés étaient toujours en activité partielle payée à temps plein. Par rapport aux mois précédents, la baisse est notable, mais cela cache de grosses disparités.

DES SECTEURS D'ACTIVITÉ PARTICULIÈREMENT IMPACTÉS

Trois secteurs sont très concernés : les services aux entreprises, le commerce et l'hébergement / la restauration. L'inquiétude est forte : « *le risque de faillites d'entreprises du nettoyage, qui concentrent énormément de PME et de petites structures locales, est aujourd'hui bien réel. Derrière, des milliers d'emplois sont menacés. Avec la durée de la crise sanitaire et l'incitation à la poursuite du télétravail, le secteur espérait pouvoir bénéficier du dispositif d'activité partielle de longue durée, mais*

cela n'a pas été le cas », estime la Fédération CFDT des Services, qui couvre l'ensemble de ces champs.

TROIS FOIS PLUS DE PSE QU'EN 2019

Si l'inquiétude grandit dans de nombreux secteurs, d'autres sont déjà percutés de plein fouet. Le haut niveau d'utilisation des dispositifs de chômage partiel n'a pas empêché une flambée de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). Entre le 1^{er} mars et le 16 août, 326 plans de sauvegarde de l'emploi – procédure obligatoire à partir de dix licenciements pour les entreprises de plus de 50 salariés – ont été enregistrés selon la Dares, débouchant sur 49 000 licenciements. C'est trois fois plus qu'à la même époque en 2019. Dans la même période, 2 700 « *petits* » licenciements collectifs (touchant essentiellement les entreprises de moins de dix salariés du commerce, de la construction et de la réparation automobile) se sont produits. Certains secteurs très impactés par la mise à l'arrêt total de l'activité au moment du confinement observent une reprise partielle. C'est le cas de l'industrie automobile, mais aussi du bâtiment, dont les chantiers ont tous redémarré à la fin juin. D'autres en revanche redoutent en cette rentrée un choc social d'une ampleur sans précédent, malgré le soutien de l'État. Au premier rang figure l'aéronautique. Certes, « *les donneurs d'ordre ont rapatrié leur activité et vont tenter d'amortir la crise avec l'activité partielle de longue durée ou des accords de transformation de l'activité, comme Safran. Mais les sous-traitants qui n'ont plus d'activité ou de marché ne peuvent pas en faire autant* », analyse la CFDT.

OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE ET RÉALISME DE SAUVEGARDE

Le temps de l'analyse du dialogue, c'est là l'autre enjeu de cette rentrée sociale. « *Tout l'été, on a pu observer l'opportunité de certaines directions qui, sous couvert de crise sanitaire, dévoilent des PSE ou des accords de performance collective (APC) qui n'étaient pas à l'ordre du jour et ne veulent pas s'encombrer du dialogue social qu'imposerait la situation* ». L'une des questions posées aux équipes syndicales sera, en effet, de pouvoir analyser clairement la situation économique pour trier l'opportunité économique de ce qui relève d'un réalisme de sauvegarde. Or le contexte général de crise sanitaire vient brouiller les lignes... ●

*DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE,
DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES



UNE RENTRÉE TROUBLE ET AGITÉE SUR LE FRONT DE L'EMPLOI

LE MASQUE S'EST IMPOSÉ AU TRAVAIL

Face à une recrudescence des cas de Covid-19, la ministre du Travail a présenté aux partenaires sociaux plusieurs mesures renforçant le protocole sanitaire national dans les entreprises et administrations. À ce titre, le port du masque est systématisé dès le 1^{er} septembre dernier dans les espaces clos et partagés : salles de réunion, *open spaces*, couloirs, vestiaires, etc.

QUE DIT LA CFDT ?

« La dégradation estivale est plus précoce que nous le redoutions. Il ne faut pas perdre de temps alors que la reprise de tous les salariés arrive dans les deux prochaines semaines. Ce sera la première fois depuis le début de la crise que les entreprises auront à s'organiser avec 100 % des salariés », a indiqué Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, favorable à ce renforcement des mesures de protection. « Il n'a pas fait de doute qu'il reviendrait aux entreprises et aux employeurs de fournir les masques de protection », précise Yvan Ricordeau, secrétaire national.

LES INDICATEURS STATISTIQUES DE CONTAMINATION SONT REPARTIS À LA HAUSSE

Sur le nombre de foyers de contamination recensés, environ un quart (22 %) sont localisés en entreprise (hors établissements médicaux). La CFDT a d'ailleurs profité de la visioconférence avec la ministre du Travail Elisabeth Borne pour demander un suivi et des investigations plus poussées sur les clusters en question, de manière à prendre des



mesures de prévention renforcées. « Il faut faire de cette question un point prioritaire dans les semaines qui viennent, pour aller beaucoup plus loin que l'approche macro-statistique que nous possédons aujourd'hui », a souligné Laurent Berger. Une rencontre devrait être programmée entre les services de l'État et la branche des abattoirs. ●

LE TÉLÉTRAVAIL, RECOMMANDÉ

Autre sujet majeur de la réunion : le télétravail, qui reste « recommandé », notamment dans les zones de circulation active du virus. Il reviendra aux partenaires sociaux – engagés dans une concertation sur le sujet qui avait débuté avant l'été – d'aller plus loin pour proposer des modalités d'organisation du télétravail. Et comme le souhaite la CFDT, « d'aboutir à un accord-cadre ». Si les mesures globales de

renforcement du protocole sanitaire « vont dans le bon sens », pour la CFDT, elles ne sauraient suffire. « Il est indispensable que ces questions fassent l'objet d'un dialogue social de qualité », souligne Laurent Berger. La CFDT demande une réunion des CSE pour que puissent se négocier, au plus près des besoins des entreprises et de leurs activités, les dispositions d'organisation du travail et mesures de protection les plus adaptées. ●

UNE RENTRÉE TROUBLE ET AGITÉE SUR LE FRONT DE L'EMPLOI

LA COVID-19 COMME MALADIE PROFESSIONNELLE : UN ENGAGEMENT NON TENU !

La CFDT exprime son mécontentement sur la publication du décret relatif à la reconnaissance de la Covid-19 en maladie professionnelle publié le 15 septembre.

Nombreux sont les travailleurs qui ont assuré leurs missions pour permettre à chacun de continuer à vivre, malgré l'insuffisance de protections. Le tableau de maladie professionnelle ne permettra pas de reconnaissance pour le personnel concerné par d'autres atteintes que celles en rapport avec une affection respiratoire aiguë et ayant nécessité une assistance ventilatoire, et alors même que d'autres manifestations de la Covid-19 sont aujourd'hui largement observées. Les témoignages de fatigue chronique, migraines, désordre des systèmes nerveux et digestifs se multiplient. De plus, les travailleurs hors personnel soignant devront, en l'absence de tableau les concernant, se débrouiller pour apporter la preuve de leur contamination à l'occasion de leur travail devant une commission, ce qui va se révéler extrêmement difficile en pratique.

LA CFDT DÉFEND UNE RECONNAISSANCE AUTOMATIQUE POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS AYANT CONTRACTÉ LE VIRUS, DANS LA DIVERSITÉ DES SIGNES CLINIQUES D'UNE MALADIE QU'ON CONTINUE DE DÉCOUVRIR, Y COMPRIS DANS SES SÉQUELLES !

Elle doit se mettre en œuvre dès lors qu'ils exerçaient leur profession en présentiel lors de la crise, avec la mise en place d'un fonds d'indemnisation permettant une réparation intégrale des préjudices. La CFDT interpelle vivement le gouvernement pour une réponse à la hauteur des risques pris par ces travailleurs et de la reconnaissance que nous leur devons collectivement. ●

POUR LA BRANCHE DE LA MANUTENTION FERROVIAIRE



Aucune donnée sanitaire globale n'a été fournie en ce qui concerne les mesures éventuelles d'adaptation du temps de travail ou des aménagements de postes pour l'ensemble des entreprises de la branche. La CFDT a interpellé à plusieurs reprises le secrétariat de la branche professionnelle ou les commissions ad hoc, sans plus de résultats. Seules des recommandations sanitaires ont été transmises aux entreprises en début de confinement et communiquées à la CFDT, puis certainement par la suite uniquement aux entreprises, mais cela reste à être vérifié. Les organisations syndicales n'ont pas été mises dans « le tuyau de l'information » pendant toute cette période Covid. Les mesures Covid à prendre semblent être un domaine de compétence à apprécier ou adapter à chaque entreprise du secteur. Dans cette vision restrictive du dialogue social au sein de la branche, il est évident qu'il n'y a certainement pas eu d'encouragements pour que les sociétés versent une prime exceptionnelle dite « Covid » aux salariés mobilisés depuis mars... Par ailleurs, le syndicat patronal Samera vient d'annoncer que les négociations salariales de branche sont reportées à fin janvier ou courant février 2021, au prétexte qu'il ne bénéficie « d'aucune visibilité sur les principaux indicateurs ». Le contexte économique semble compliqué. ●

